

# Spectrum<sup>®</sup>, l'innovation herbicide racinaire en post-levée de la betterave.



## Spectrum<sup>®</sup> : un spectre + large que la référence.

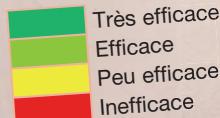
Chénopode, matricaire, renouée liseron, renouée persicaire, renouée des oiseaux,

- + Morelle, amarante, sanve, ravenelle,
- + Panic, sétaire, digitaire
- + Une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriale.

**Spectrum<sup>®</sup> permet un désherbage plus régulier des flores variées.**

## Spectrum<sup>®</sup> : un meilleur contrôle des levées échelonnées.

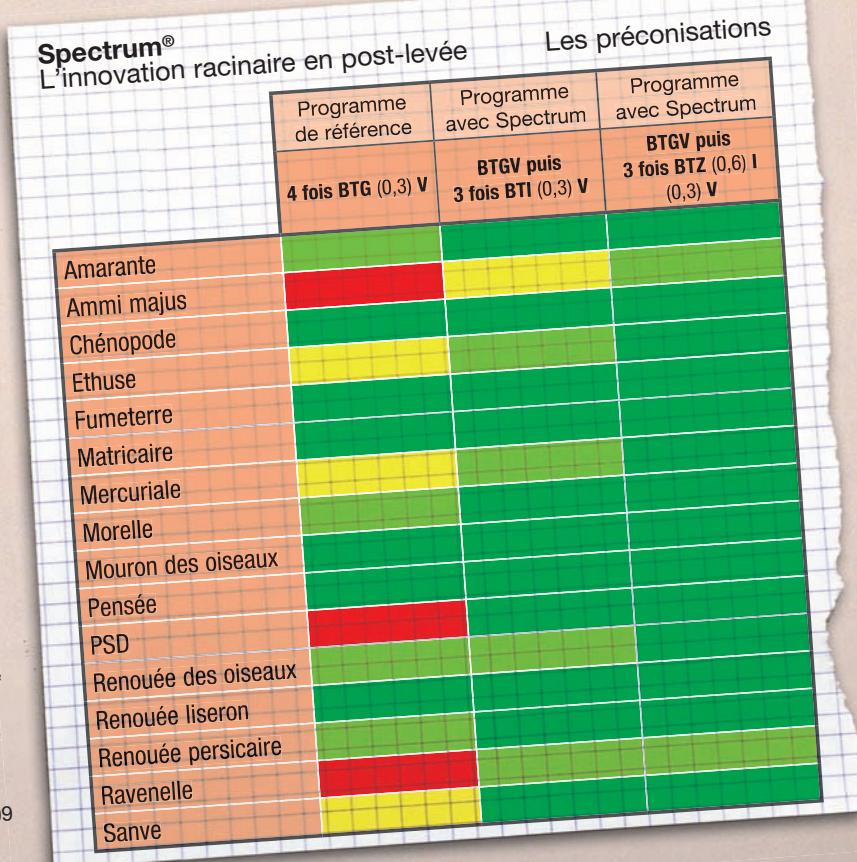
Spectrum<sup>®</sup> permet une meilleure maîtrise des adventices à levée échelonnée comme les chénopodes et morelles.



Source : essais BASF Agro 2005 à 2009

## Spectrum<sup>®</sup> : un mode d'action différent (groupe HRAC K3) des principaux herbicides de la betterave

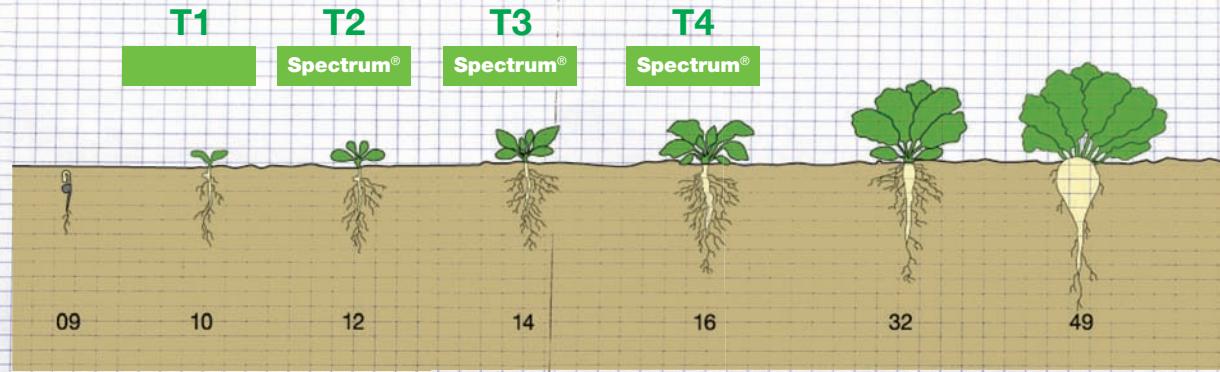
Spectrum<sup>®</sup> contribue à pérenniser l'efficacité des herbicides disponibles pour la betterave sucrière et dans la rotation.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI**

# Spectrum® : les préconisations

Cas général : trois fois à 0,3 L/ha à partir du deuxième traitement de post levée en association avec BTV ou BTZV.



En limon battants, Spectrum® s'utilise à partir du stade 2 feuilles vraies de la betterave. En Alsace et Limagne en terres argileuses ou riches en matière organique, Spectrum® s'utilise en 2 applications à 0,5 L/ha à partir du deuxième traitement.

## Carte d'identité

- Spectrum® : marque déposée BASF
- Autorisation de vente : n°2010617
- Formulation : EC
- Composition : 720 g/l dmta-p
- Dose et stade autorisée sur betterave industrielle : 1 L/ha en post-levée.
- Usage autorisé : betterave industrielle
- Autres usages autorisés : maïs, sorgho, millet, moha, chicorée à café, chicorée witloof
- Classement toxicologique :
  - Xn : nocif : Dangereux pour l'environnement.
  - R22 : nocif en cas d'ingestion.
  - R36 : irritant pour les yeux.
  - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
  - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Délai d'emploi avant récolte : 90 jours
- Distance au point d'eau : respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée : 48h.
- Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection

## 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

### AVANT L'APPLICATION

	1 ►	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.	<input checked="" type="checkbox"/>
	2 ►	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 ►	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).	<input checked="" type="checkbox"/>
	4 ►	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.	<input checked="" type="checkbox"/>
	5 ►	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).	<input checked="" type="checkbox"/>
	6 ►	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.	<input checked="" type="checkbox"/>

### PENDANT L'APPLICATION

	7 ►	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.	<input checked="" type="checkbox"/>
--	-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

### APRÈS L'APPLICATION

	8 ►	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.	<input checked="" type="checkbox"/>
	9 ►	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.	<input checked="" type="checkbox"/>
	10 ►	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée SIE PANTEK France	<input checked="" type="checkbox"/>

### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	<b>N°Azur 0 810 02 30 33</b> ou <a href="http://www.bASF-agro.fr">www.bASF-agro.fr</a>
Une question de santé	MSA	<b>Phyt'altitude</b> <b>N° Vert 0 800 887 887</b> APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 <b>01 49 64 57 33</b>
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>N°Azur 0 810 12 18 85</b> ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>